

CEPES INSTRUMENTS A CORDES

Sur 2 années minimum	Cours ou activité	Tps cours hebdo	Evaluation	Divers
UE1 DISCIPLINE PRINCIPALE	Cours individuel d'instrument	1H	Contrôle continu	
	Traits d'orchestre	30 min		
	Ornementation pour les instruments anciens	1H	Contrôle continu	
	Déchiffrage	30 min	Contrôle continu et examen terminal	
	Expression contemporaine ou ancienne	30 min	Attestation	
UE2 DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES	Pratique collective	2h	Attestation pour l'ensemble dirigé Examen terminal pour la musique de chambre	3 moments par an dont une session en ensemble dirigé et une session en musique de chambre
	Une UE par an à valider parmi la liste ci-dessous			
	Instrument 2	30 min	Contrôle continu et attestation	Selon les places disponibles
	Percussions africaines	1H	Contrôle continu et attestation	
	Piano complémentaire	30 min	Contrôle continu et attestation	
	Histoire de la musique	2H	Contrôle continu et attestation	Si pas choisie en UE3
	Analyse	2H	Contrôle continu et attestation	Si pas choisie en UE3
	Ecriture	1H30	Contrôle continu et attestation	Si pas choisie en UE3
	Composition	1H	Contrôle continu et attestation	
	Ornementation transcription paléographie	1H	Contrôle continu et attestation	
	MAA/Jazz	1H	Contrôle continu et attestation	
	Improvisation	1H	Contrôle continu et attestation	
	MAO-CAO	1H	Contrôle continu et attestation	
	Direction de chœur	1H	Contrôle continu et attestation	
	UE3 CULTURE ET FORMATION MUSICALE	Formation musicale	2H30 ou 3H	Contrôle continu et examen terminal
Une discipline de culture au choix				
Histoire de la musique		2H	Contrôle continu et examen terminal	
Analyse		2H	Contrôle continu et examen terminal	
Ecriture		2H	Contrôle continu et examen terminal	
UE4 PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Connaissance de l'environnement professionnel	50 H sur 2 ans	Présence aux journées	Mutualisé sur l'île de France
	Participation aux master classes et aux projets pédagogiques	1H	Contrôle continu incluant prestations publiques	
	Concours d'entrée dans des établissements supérieurs		Résultat	

Pour les étudiants étrangers une attestation de niveau de français B1 sera exigée au plus tard en fin de première année de CEPES